

Le jeudi 26 juin 2014

## Baignades en Haute-Normandie : Qualité sanitaire des eaux et principales recommandations

En Haute-Normandie, 31 zones de baignade (23 en mer et 8 en eaux douces) font l'objet d'une surveillance sanitaire par l'ARS en application de la directive européenne du 15 février 2006 et du code de la santé publique.

### A la recherche de bactéries témoins de contamination fécale...

L'évaluation de la qualité sanitaire de l'eau de baignade repose sur la recherche de bactéries témoins de contamination fécale : *Escherichia coli* et entérocoques.

Le programme de suivi comporte :

- 11 à 20 analyses bactériologiques pour les baignades en mer ;
- 7 à 13 pour les baignades en eaux douces.

Au total, plus de 400 prélèvements suivis d'analyses sont réalisés chaque année.

### Un bon niveau de qualité

Le classement 2010-2013 montre que la grande majorité des baignades de la région sont d'excellente ou de bonne qualité. Cependant, 3 plages sont particulièrement vulnérables aux pollutions microbiologiques et sont classées en qualité suffisante ou insuffisante en raison de leur proximité avec un fleuve côtier et d'une courantologie défavorable. (cf. carte en fin de dossier)

### Des analyses complémentaires pour les baignades en eaux douces

Pour les baignades en eaux douces, des analyses concernant la recherche de cyanobactéries (algues microscopiques) sont également réalisées. Elles ont conduit à des recommandations d'usage sur certaines bases nautiques avec information du public, afin de prévenir d'éventuels effets sur la santé des usagers.

### Où trouver les résultats ?

En cours de saison, l'ARS communique les résultats (fiches "l'état des plages") aux personnes responsables des eaux de baignade (maires et gestionnaires), pour affichage sur les sites de baignade.

Ils sont également mis en ligne tout au long de la saison sur <http://baignades.sante.gouv.fr> et sur <http://ars.haute-normandie.sante.fr/Eaux-et-littoral.81230.0.html>, sous forme de cartes de résultats mises à jour chaque semaine.

### Des évolutions réglementaires pour garantir une meilleure qualité des eaux

La saison 2013 correspondait à la première année d'entrée en vigueur du nouveau classement selon la directive de 2006. Ce classement qui s'effectue par l'analyse statistique des résultats sur 4 ans est plus représentatif de la qualité des eaux de baignade. Il permet également une meilleure prise en compte du risque sanitaire grâce au renforcement des normes. De plus, les modalités de gestion évoluent vers une meilleure protection des baigneurs par des fermetures préventives des plages en cas de risque de pollution (en cas d'orage par exemple). L'information est également renforcée.

### Enfin, quelques recommandations peuvent être rappelées pour limiter le risque de noyade

- baignez-vous dans les secteurs surveillés et respectez les consignes locales de sécurité,
- apprenez à nager et accompagnez les enfants au bord de l'eau,
- ne surestimez jamais vos capacités physiques,
- évitez la baignade dans les deux heures qui suivent un repas copieux ou une consommation d'alcool,
- entrez progressivement dans l'eau, surtout après une exposition prolongée au soleil, pour éviter toute hydrocution.

## Baignades en Haute-Normandie : Qualité sanitaire des eaux et principales recommandations

**Baignade à la plage ou en eaux douces...l'été c'est le moment de l'année où chacun profite des activités et des loisirs en extérieur. C'est aussi la période où les risques de noyades sont les plus élevés. Afin de passer un été en toute sérénité et sécurité, l'Agence régionale de santé (ARS) de Haute-Normandie vous informe de la qualité sanitaire des eaux et sur les risques de noyade.**

### Des eaux majoritairement de bonne qualité à l'issue de la saison 2013

En Haute-Normandie, 31 zones de baignade (23 baignades en mer et 8 en eaux douces) font l'objet d'une surveillance sanitaire par l'ARS en application de la directive européenne du 15 février 2006 et du code de la santé publique.

Cette surveillance permet aux vacanciers et aux personnes résidant à proximité de zones de baignade de connaître la qualité sanitaire de ces eaux. Le dispositif permet également aux autorités sanitaires de surveiller en permanence la qualité des eaux et de prévenir les risques pour la santé humaine.

Le classement basé sur les critères bactériologiques, à l'issue de cette saison estivale 2013 est le suivant (cf. cartographie et tableau en annexe) :

- 21 plages classées en « Excellent » (eaux d'excellente qualité)
- 7 plages classées en « Bon » (eaux de bonne qualité)
- 2 plages classées en « Suffisant » (eaux de qualité moyenne)
- 1 plage classée en « Insuffisant » (eaux de qualité médiocre)

De plus, la prolifération de cyanobactéries (algues microscopiques<sup>1</sup>) mise en évidence au niveau de certaines baignades en eaux douces (La Bonneville sur Iton, Brionne) a conduit à renforcer la surveillance, informer le public et si besoin restreindre la baignade et/ou certaines activités de loisirs.

### Pour plus d'informations, sur le site internet de l'ARS de Haute-Normandie

<http://www.ars.haute-normandie.sante.fr/Qualite-sanitaire-des-eaux-de.116914.0.html>

### Pour la saison 2014...des eaux de baignade sous surveillance

Le programme de suivi comporte de 11 à 20 analyses bactériologiques pour les baignades en mer et 7 à 18 pour les baignades en eaux douces, soit plus de 400 prélèvements suivis d'analyses.

Les prélèvements de pré-saison ont été effectués le 10 juin et le programme va être mis en œuvre dès le 25 juin jusque fin août – début septembre sur les 31 sites déclarés.

Les résultats sont transmis sous 48h à l'ARS. S'ils sont supérieurs aux valeurs seuil de l'Anses<sup>2</sup>, des interdictions peuvent être prononcées.

### Des résultats accessibles au public

L'ARS communiquera les résultats de ce suivi obtenu en cours de saison (fiches "l'état des plages") aux personnes responsables des eaux de baignades (maires et gestionnaires) pour affichage sur les sites de baignade.

De plus, ces résultats figureront tout au long de la saison sur le site de l'ARS sous forme de cartes mises à jour chaque semaine: <http://ars.haute-normandie.sante.fr>.

<sup>1</sup> Les cyanobactéries, micro-organismes photo synthétiques entre algues et bactéries, sont susceptibles de produire différentes toxines et d'être à l'origine de troubles somatiques de nature et d'intensité variables tels que des démangeaisons, des gastro-entérites aiguës, voire des atteintes neurologiques à très fortes concentrations. Ces troubles surviennent à la suite d'une ingestion ou éventuellement de l'inhalation d'eau contaminée.

<sup>2</sup> L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Cette information sera relayée sur le site Internet national : <http://baignades.sante.gouv.fr>. Les résultats France entière et DOM-TOM y figurent.

## Des évolutions réglementaires récentes pour garantir une meilleure qualité des eaux

Les critères d'appréciation de la qualité des eaux ont évolué depuis 2013 : classement statistique sur la base des quatre dernières années de contrôle.

Les personnes responsables des eaux de baignades doivent réaliser des profils de vulnérabilité pour les plages permettant de détecter les principales sources de pollution, évaluer le transfert de ces pollutions jusqu'au site de baignade, et hiérarchiser les travaux à effectuer. En Haute-Normandie, les études conduisant à l'élaboration de ces profils sont finalisées ou en cours de finalisation.

## Conseils et recommandations

En suivant ces quelques conseils, vous pourrez profiter pleinement de la baignade, tout en réduisant les risques d'accident et en évitant de nombreux désagréments.

### La noyade demeure le risque principal lié à la baignade, aussi

- baignez-vous dans les secteurs surveillés et respectez les consignes locales de sécurité,
- apprenez à nager et accompagnez les enfants au bord de l'eau,
- ne surestimez jamais vos capacités physiques,
- évitez la baignade dans les deux heures qui suivent un repas copieux ou une consommation d'alcool,
- entrez progressivement dans l'eau, surtout après une exposition prolongée au soleil, pour éviter toute hydrocution.

### Plus d'informations, sur le site de l'INPES

<http://www.inpes.sante.fr/30000/actus2014/023-soleil-baignade-recommandations.asp>

### Animaux venimeux

Dans l'eau, prenez garde aux vives, méduses et autres animaux venimeux. En cas d'accident, renseignez-vous au poste de secours sur la conduite à tenir et n'hésitez pas à consulter un médecin.

### Propreté des sites de baignade

- Un sable qui n'est pas très propre peut être à l'origine d'affections dermatologiques. Utilisez une serviette pour vous allonger sur le sable si nécessaire et profitez des douches mises à votre disposition.
- La plage est un espace public, gardez la propre en utilisant les poubelles pour les déchets et les installations sanitaires mises à votre disposition. N'emprenez pas d'animaux domestiques sur la plage, les plages sont souvent interdites aux animaux pendant la saison balnéaire.

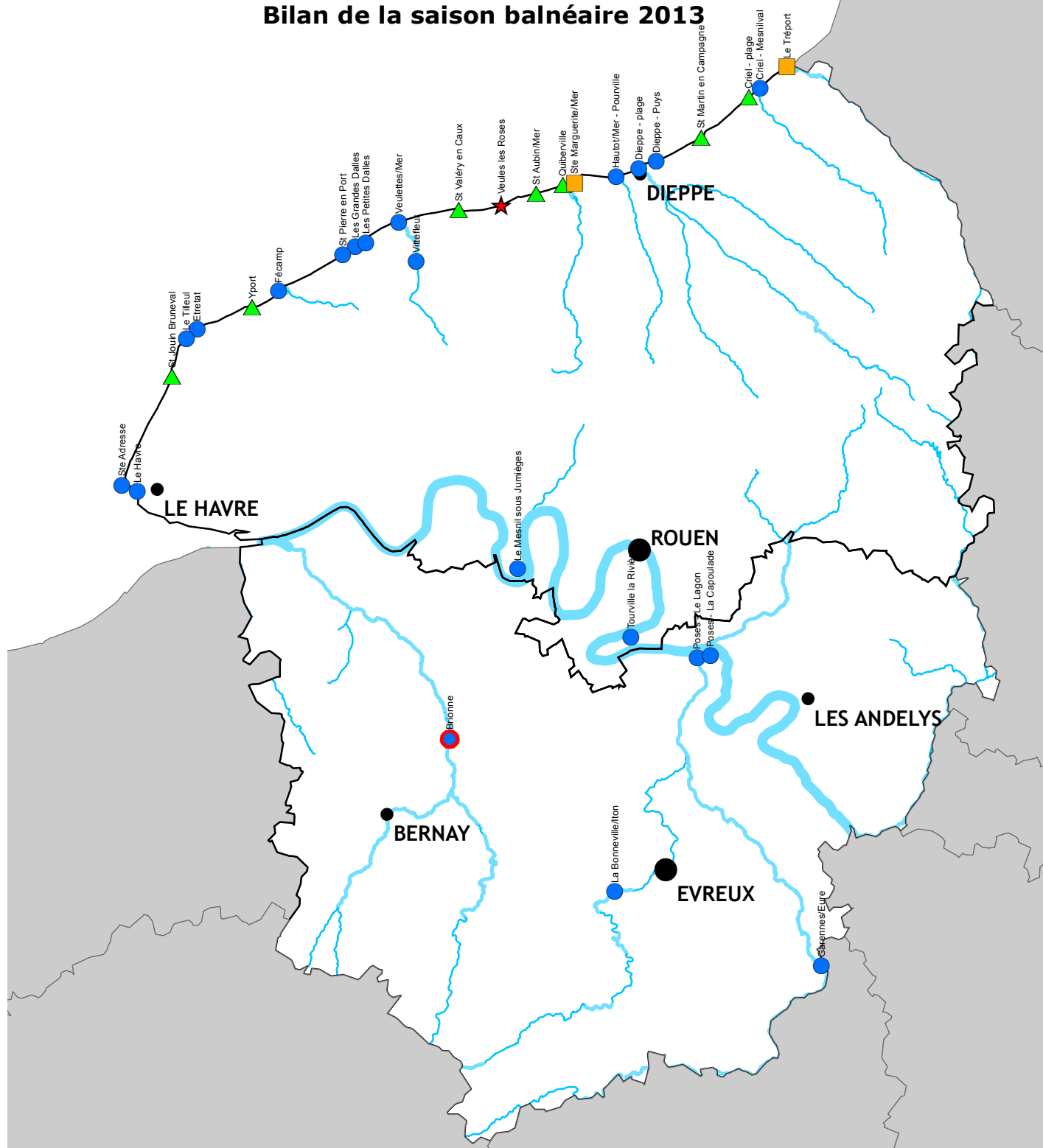
### Pêche à pied de coquillages

Pour les amateurs de pêche à pied, ne ramassez pas les coquillages n'importe où. Renseignez-vous à la mairie ou auprès de l'ARS, car des interdictions de ramassage peuvent être prises de manière permanente ou ponctuelle sur certains sites. L'ARS participe au suivi de la qualité des coquillages sur les zones de pêche à pied de loisirs du littoral Haut-Normand et à l'information du public (cf. <http://ars.haute-normandie.sante.fr/Gisement-de-moules.110843.0.html>). Lorsque la pêche à pied est autorisée, veillez à garder les produits de votre pêche au frais et à les consommer rapidement.



Carte postale réalisée dans le cadre des campagnes de communication « littoral » des ARS de Haute et Basse Normandie

## Contrôle sanitaire des eaux de baignade en Haute-Normandie Bilan de la saison balnéaire 2013



### Classement baignades 2013

- Qualité excellente
- ▲ Bonne qualité
- Qualité suffisante
- ★ Qualité insuffisante
- Qualité excellente mais interdiction car prolifération de cyanobactéries

